

mandant en chef pour la défense du Canada en cas de besoin. Il déplore qu'un seul membre du Sénat reflète vraiment le sentiment de la population de la Nouvelle-Écosse. Les vieux loyalistes étaient satisfaits de demeurer dans l'empire britannique, mais voilà qu'on leur apprend qu'ils feront partie d'un nouveau royaume. Sa province ne faillira pas à son devoir sur le plan militaire, mais il met le gouvernement en garde contre la mise en vigueur de mesures inconsidérées qui auraient pour effet de compromettre irrémédiablement les finances du pays. Il sera démontré au gouvernement impérial que les vues exprimées par ceux qui se sont opposés à l'union sont bien celles de la population de la Nouvelle-Écosse et de ce fait ses représen-

tants ont le droit de demander que le projet soit remis à l'étude.

M. Croke exprime une façon de voir qui rejoint celle de l'honorable député de Hants et des autres anti-unionistes de la Nouvelle-Écosse. Il se plaint du haut tarif du Canada et des déficits annuels qui ne se soldent pas par des réalisations appréciables, tandis que la dette de la Nouvelle-Écosse est inscrite dans la réalisation d'ouvrages publics de valeur. Il croit malgré tout que la loi puisse être modifiée de manière à rencontrer l'approbation de la population de Nouvelle-Écosse. Il promet son appui à toute initiative tentée dans ce sens.

La séance est levée à 11 h. 25.
